

WO_PAIE

Versement Mobilité et Régional Rural, Transport

Rappel: Le **versement transport** (VT), devenu **Versement Mobilité** (VM), est une contribution locale des employeurs qui emploient 11 salariés et plus et qui permet de financer les **transports en commun**. Il est perçu par l'URSSAF qui le reverse ensuite aux collectivités territoriales en charge des **transports** (commune, département, région).

Il est essentiel de télécharger les taux 2 fois par an, au mois de Janvier et de Juillet.

Au 1er Juillet 2025 le VMRR (Versement Mobilité Régionale et Rural) fait son apparition, en commençant par la région PACA et Corse pour en novembre pour une partie de l'Occitanie.

Dans le logiciel :

Le **Versement Mobilité Régionale et Rural (VMRR - Rubrique 5305)** se déclenchera en fonction du code postal de votre entreprise. Renseigner dans le plan de paie.

Le **Versement Mobilité (Rubrique 5300)** peut être paramétré dans les « **Paramètres de Paie** », onglet « **Paramètres** » :

- soit par **taux fixe**
- soit par **agence / secteur** :

Allez sur la fiche salariée dans l'espace « **Agence/ Secteur** » renseignez ce que vous désirez ex : Nice (Créer le secteur, dans la liste, s'il n'existe pas).

La variable se crée alors « **TAUXTRP_NIC** ». Vous n'avez plus qu'à aller dans les **variables** ou **paramètres de paie** et modifier le montant.

A vous de le modifier à chaque changement 2 fois par an ; Janvier et Juillet.

- Par Code postal du chantier :

Sur lequel le salarié travaille (plus d'heures dans le mois si pointage/ Sem de base/ Intervention).

Attention, si votre salarié est en contrat « remplaçant », le logiciel ne lui appliquera pas de taux de transport en automatique même suite au renseignement des semaines de base. Il vous faudra le renseigner dans sa fiche salariée, onglet « **Histo Paie** ».

Géré automatiquement par le programme, il existe un **Suivi des Versements Transport** accessible depuis le bouton



Si vous souhaitez appliquer l'exonération de l'URSSAF, renseignez bien l'effectif minimum puis le code de transport « EXO » (s'il n'existe pas, le renseigner dans la liste des codes de transport).

Tous les mois, vous pouvez vérifier l'exactitude de vos taux transport par code postal chantier et intervenir si effectif moins de 11 = Exo, ou s'il en manque sur un ou plusieurs salariés.

Comment Mettre à jour le fichier de versement Mobilité :

Dans « Paramètres de Paie », onglet « Paramètres » :

Vous pouvez mettre à jour les informations des taux de transport que l'URSSAF met à votre disposition en cliquant sur  puis en répondant « Oui » au message suivant :



Paramètres de Paie

X



Mise à jour du fichier URSSAF des taux de Transport ?

Oui

Non

Le message suivant vous explique ce qu'il va falloir faire

Paramètres de Paie

X



Pour télécharger le fichier des taux de transport :

Faites un clic droit sur l'image de téléchargement du fichier

Choisissez 'Enregistrer le lien sous ...'

Faites un [Ctrl + V] sur le nom du fichier demandé puis [Enregistrer]

Puis répondez [Oui] à la question 'Le fichier existe déjà, voulez-vous l'écraser'

OK

Ensuite sur le site de l'URSSAF, **Cliquez droit** sur la flèche verte « Enregistrer le lien sous... » et coller le dans le logiciel.

Ouvrir le lien dans un nouvel onglet
Ouvrir le lien dans une nouvelle fenêtre
Ouvrir le lien dans une fenêtre en navigation privée
Enregistrer le lien sous...
Copier l'adresse du lien
Ouvrir l'image dans un nouvel onglet



Enregistrer le lien sous...

Copier l'adresse du lien

Ouvrir l'image dans un nouvel onglet

Il faudra alors ensuite faire un Ctrl+V pour coller le nom du fichier à renseigner au bon endroit automatiquement.

Nom du fichier : W:\DATA\WONETT\Portail\Paie\Taux_Transport.csv

Type : Microsoft Excel Comma Separated Values File (*.csv)

Masquer les dossiers

Enregistrer

Annuler

Voici quelques sites utiles :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/versement-mobilite.html>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/versement-mobilite-transport>

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-taux-de-cotisations/le-versement-mobilite-et-le-vers-la-neutralisation-des-franchise.html>

https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites/faq/versement_mobilite